

Marché financier

La cotation des obligations " EOG 6% Net 2015-2020" lancée hier



Dans la salle de cotation de la BVMAC, le président du Conseil d'administration Henri-Claude Oyima, et le directeur général.



Le Premier ministre, chef du gouvernement, Pr Daniel Ono rappelant la logique de l'emprunt obligataire.



La publicité de la performance de l'emprunt obligataire de septembre 2015.

I. M'B.  
Libreville / Gabon

**LE PREMIER** ministre, Pr Daniel Ono Ondo, a présidé hier, au siège de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) de Libreville, la cérémonie de la deuxième cotation de l'emprunt obligataire de l'État gabonais, souscrit entre le 17 et 24 septembre 2015, labellisé "EOG 6% Net 2015-2020".

Cette rencontre avait pour objet principal de faire migrer sur le marché secondaire des titres de la BVMAC, les 8,4 milliards d'obligations émises dans le cadre de cet emprunt. Lors de cette circonstance, le chef du gouvernement a rappelé que la logique et la dynamique de cet emprunt obligataire sont de poursuivre et soutenir les actions et efforts de consolidation des fondements de l'émergence, et d'asseoir

l'ambition de faire de nos villes des espaces appropriés. Le ministère du Budget a précisé que les réalisations de l'émission ont été au-dessus des objectifs initiaux. « L'opération s'est soldée par une souscription de 84,6 milliards de francs, représentant un taux de souscription de 105,8 % », a précisé le ministre délégué au Budget et de Comptes publics, Noël Mboumba. A l'origine, il était question de lever 80 milliards de

francs. Après être revenu sur l'émission de l'emprunt obligataire, les caractéristiques techniques de l'emprunt et l'affectation qui sera faite des fonds ainsi levés, le ministre délégué a estimé que la BVMAC « constitue le moyen le plus optimal pour chaque détenteur de nos titres de pouvoir dénouer sa position à tout moment et aux meilleures conditions possibles. » Ainsi, la mise à la cote de cet emprunt obligataire constitue une étape majeure aussi bien pour la

gestion du portefeuille de chaque souscripteur que pour de prochaines opérations financières. Pour l'autorité budgétaire, « le Gabon se veut un émetteur de référence », a estimé M. Mboumba. Pour Henri-Claude Oyima, président du conseil d'administration de la BVMAC, la cérémonie de cotation s'inscrit donc dans le prolongement de toutes actions qui visent à inciter les investisseurs de l'espace communautaire et d'ailleurs, à céder et acquérir des titres à la bourse ré-

gionale, et ce, aux meilleures conditions possibles. « La Cosumaf a procédé aux vérifications de toutes les informations de l'opération dit "EOG 6% Net 2015-2020", a indiqué Tung Nsue, le patron de la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale. Ajoutant que cette émission d'obligations ne souffre d'aucune irrégularité, d'autant que le gendarme du marché financier a procédé aux vérifications de tous les documents, et donné son autorisation.

Aménagement du territoire dans la commune d'Akanda  
Les problèmes liés à la spéculation foncière sur le tapis

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**LE** ministre de l'Urbanisme et du Logement, Désiré Guedon a convié, lundi dernier, à une importante réunion de travail, les responsables de la mairie d'Akanda et de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC). Cette rencontre visait à faire l'état des lieux de la situation foncière dans la zone nord de Libreville et trouver des solutions idoines face au phénomène d'occupation anarchique d'espaces déclarés d'utilité publique par les habitants. D'entrée, Désiré Guedon a fixé le cap de cette réunion en ces termes : « il est urgent de centraliser et d'actualiser les informations pour fixer les limites, aussi bien en vue de veiller à la préservation de l'environnement dans la zone, que pour donner toute son autorité à l'Etat face au phénomène d'occupation anarchique d'espaces déclarés d'utilité publique. » Pour le membre du gouvernement, la situation du foncier dans la zone nord de Libreville est d'autant plus préoccupante, que les populations s'installent désormais à l'intérieur de l'Arboretum Raponda-



Photo : COE

Le ministre de l'Urbanisme et du Logement, Désiré Guedon présidant la réunion consacrée au foncier dans la zone d'Akanda.

Walker, une aire pourtant protégée. Il a, par ailleurs, invité ses interlocuteurs à communiquer davantage sur les zones déclarées d'utilité publique, afin d'éviter les occupations anarchiques des parcelles par les populations. Pour sa part, Claude-Michel Sezalory, le maire de la commune d'Akanda, a indiqué que « toutes ces personnes installées dans la commune, particulièrement dans la zone nord d'Akanda, n'ont pas l'autorisation de la mairie, d'autant qu'elle n'est pas habilitée à vendre des parcelles de terrain ou à donner seule l'autorisation de construire. » A son tour, Ida-Rachel Moussavou, directrice générale adjointe de l'ANUTTC, a fait savoir que les constructions sans autorisations ne sont pas le fait de son administration, « car les populations

confondent les actes de cession aux accusés de réception. Munis de ce simple document, elles se permettent d'aller construire au lieu d'attendre les réponses finales de l'administration. Ce qui fait qu'au cours des cinq dernières années, une forte spéculation foncière est à déplorer dans la zone, notamment à Marseille 1 et 2. » L'épineux problème du déguerpissement a également été évoqué. Revenant sur cette problématique, Désiré Guedon a fait savoir qu'il va falloir arbitrer et prévenir tout abus lié à la question du déguerpissement. Ainsi donc, il urge que d'autres réunions, cette fois élargies aux populations incriminées, puissent se tenir, afin que des solutions définitives soient trouvées à ce problème de spéculation foncière et autres.





## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Aucune perturbation sur la vente des unités Edan

La SEEG informe sa clientèle qu'aucune perturbation sur la vente des unités Edan ne sera enregistrée entre le 02 et le 07 novembre 2015, contrairement à la rumeur qui circule dans l'opinion depuis quelques jours.

En conséquence, elle rappelle que la vente des unités EDAN est accessible, tous les jours, comme à l'accoutumée, dans les points de vente, agences agréés EDAN et par MOBILEDAN.

Centre d'appels SEEG : 01 76 73 73

---

**CONTACT**

Relations Presse SEEG  
Tél : +241 01 76 79 21 / 03  
jrmoto@seeg-gabon.com  
www.seeg.ga

opéré par 